



Conseil de sécurité

Cinquante-deuxième année

3766^e séance

Mercredi 16 avril 1997, à 10 h 25

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Monteiro	(Portugal)
<i>Membres :</i>	Chili	M. Searle
	Chine	M. Wang Xuexian
	Costa Rica	M. Sáenz Biolley
	Égypte	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique	M. Inderfurth
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	France	M. Ladsous
	Guinée-Bissau	M. Da Gama
	Japon	M. Owada
	Kenya	M. Mahugu
	Pologne	M. Matuszewski
	République de Corée	M. Choi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston
	Suède	M. Lidén

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

«Le Conseil de sécurité a examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan en date du 16 mars 1997 (S/1997/240). Il a également examiné les vues exprimées lors de sa réunion des 14 et 15 avril 1997 sur le sujet (3765e séance).

Le Conseil se déclare gravement préoccupé par les combats qui se poursuivent en Afghanistan et qui se sont intensifiés ces derniers mois. Il affirme à nouveau que la persistance du conflit menace de déstabiliser la région et empêche de procéder à la formation d'un gouvernement pleinement représentatif et ayant une large assise, qui soit capable de régler efficacement les graves problèmes sociaux et économiques du pays.

Le Conseil demande aux parties afghanes de mettre immédiatement fin à toutes les hostilités et d'entamer des négociations soutenues. Il est fermement convaincu qu'un règlement négocié est la seule façon de résoudre ce conflit de longue date.

Le Conseil exprime son plein appui aux efforts que déploie l'Organisation des Nations Unies afin de faciliter la réconciliation nationale en Afghanistan. Il est convaincu que l'ONU doit continuer de jouer un rôle central et d'aider les factions belligérantes à entamer un véritable processus de négociation sur la base de sa résolution 1076 (1996) et de la résolution 51/195 de l'Assemblée générale. Le Conseil accueille favorablement les activités menées par la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et soutient les efforts que fait le Secrétaire général pour leur imprimer un nouvel élan. Il se félicite à ce propos des réunions des groupes de travail intra-afghans orga-

nisées par la Mission spéciale à Islamabad, tout en regrettant que ces efforts n'aient pas encore donné de résultats positifs.

Le Conseil regrette profondément qu'un grand nombre de dispositions importantes de sa résolution 1076 (1996) et de la résolution 51/195 de l'Assemblée générale ne soient pas encore mises en application. Il demande à toutes les parties afghanes, notamment aux Taliban, d'appliquer effectivement ces dispositions, de collaborer sans réserve avec la Mission spéciale et d'engager des négociations sérieuses et de bonne foi, en faisant appel aux bons offices de la Mission spéciale. Il prie instamment les pays intéressés de coordonner leurs activités avec celles de la Mission spéciale et de s'abstenir de soutenir une partie contre une autre.

Le Conseil se félicite que le Secrétaire général ait convoqué pour le 16 avril une réunion des pays concernés qui fait suite à celle qui a eu lieu à New York le 18 novembre 1996.

Le Conseil note que le Secrétaire général a l'intention de consulter les parties afghanes et tous les intéressés sur l'opportunité d'organiser ultérieurement une réunion intra-afghane. Il prie le Secrétaire général de présenter un plan concret au cas où celui-ci estimerait que cette initiative favorise le processus de paix.

Le Conseil demande une fois encore à tous les États de mettre immédiatement fin aux livraisons d'armes et de munitions à toutes les parties au conflit afghan.

Le Conseil se déclare de nouveau préoccupé par le fait que la poursuite du conflit afghan offre un terrain propice au terrorisme et au trafic de drogue qui amènent la déstabilisation dans la région et au-delà, et demande aux dirigeants des parties afghanes de mettre fin à ces activités.

Le Conseil est profondément préoccupé par l'aggravation de la situation humanitaire et notamment par les déplacements de population civile. Il s'inquiète aussi vivement de la discrimination dont les femmes font l'objet et des autres atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire en Afghanistan. Il déplore que le personnel des organismes humanitaires internationaux fasse l'objet de mauvais traitements, ce qui dissuade la communauté

internationale de mettre ses moyens en oeuvre pour répondre aux besoins humanitaires urgents du pays.

Le Conseil prend note avec satisfaction du Forum international sur l'assistance à l'Afghanistan qui s'est tenu à Achkhabad les 21 et 22 janvier 1997 et se félicite de la réunion que le Groupe d'appui pour l'Afghanistan va tenir le 21 avril 1997 à Genève. Il encourage tous les États et les institutions internationales à continuer de fournir toute l'aide humanitaire qu'ils sont en mesure d'offrir, aux fins d'une distribution équitable dans l'ensemble du pays.

Le Conseil de sécurité restera saisi de la question et prie le Secrétaire général de continuer à le tenir régulièrement informé de la situation en Afghanistan.»

Cette déclaration sera publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/1997/20.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 30.